

COMMUNE DE ROUSSIEUX

2022 – 019

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL 2022_4_1

Séance du 30 septembre 2022

Date de convocation : 12/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le 30 septembre à 20 heures 00 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mmes et MM. VOLLE Christiane, ROVIRA Carine, Mme, STERN André GIREN Didier,

Etaient excusés : BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, ROBERT Didier, MILLOT Lukas

Objet de la délibération : Longueur voirie communale et chemins ruraux revêtus

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier envoyé par Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme.

Ce courrier a pour objet le recensement de la longueur des chemins ruraux revêtus dans la commune ainsi que de la longueur de voirie communale telle que déclarée en Préfecture.

Ce recensement a pour but le calcul de la dotation forfaitaire à orientation voirie versée chaque année par la Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, délibéré et voté à l'unanimité

- DIT que la longueur des chemins ruraux revêtus dans la commune est : **0 ml**
- DIT que la longueur de la voirie communale est : **7 601 ml**

Fait et délibéré à ROUSSIEUX
le 30 septembre 2022
Le Maire,

Didier
GIREN

Signature numérique
de Didier GIREN
Date : 2022.10.03
15:28:24 +02'00'